



Plan Local d'Urbanisme

**REVISION A MODALITES
SIMPLIFIEES N°1**

Dossier approuvé le 15 janvier 2020

SIGNATURE DU MAIRE :

LE MAIRE

ET VISA :



LEGENDE DE L'EXTRAIT



Secteur dit carriérable au titre de l'article R151-34, 2° du Code de l'Urbanisme



Nom de la zone du PLU



Emplacement réservé

Extrait document graphique de zonage après révision Echelle : 1/3000

